



Les animateurs de projets de développement rural en Algérie : l'idéal désenchanté de la participation villageoise

Akerkar Akli

Docteur en économie

Contact : akerkarakli@gmail.com

Résumé

En Algérie, depuis le début des années 2000, dans le cadre de la politique de développement territorial rural notamment par le biais de son principal instrument, les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré, les populations villageoises sont appelées à désigner parmi leurs membres un (e) animateur (rice) pouvant jouer le rôle d'une interface entre les porteurs de projets et leur environnement extérieur. L'objet de cet article est de confronter les ambitions des pouvoirs publics à institutionnaliser l'approche participative en milieu rural aux résultats concrets de la mise en œuvre de cette dernière. Il est constaté que l'engagement de fait des animateurs bute contre des difficultés multiples qui entravent leur volonté d'intégrer les mécanismes de la gouvernance locale et de devenir partenaires actifs du développement rural.

Mots clés : Animateurs ; Bejaïa ; développement territorial rural ; Projets de Proximité de Développement Rural Intégré

Introduction

Dans une perspective de revitaliser ses espaces ruraux, l'Algérie avait pour ambition, dès le début des années 2000, de construire une approche

territoriale du développement rural durable. Un des instruments majeurs pour cela a été l'adoption de la Politique du Renouveau Rural et en particulier un de ses principaux instruments, les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). Pour atteindre les objectifs fixés à cette politique, notamment la diversification des activités en milieu rural,

la valorisation des potentialités des terroirs, l'intégration multisectorielle et l'amélioration des conditions de vie des populations, les pouvoirs publics entendent promouvoir l'approche participative de sorte à décider et agir au plus près des bénéficiaires ciblés et avec leur participation.

Dans cette perspective, les communautés villageoises sont supposées devenir les principaux acteurs dans la prise en charge de leur propre développement. Elles sont ainsi censées prendre conscience de leur situation et identifier leurs potentialités et contraintes. Une telle démarche doit être accompagnée par des agents extérieurs (cadres des administrations déconcentrées) qui, désormais, ne sont que des facilitateurs.

Les populations peuvent ainsi initier de nombreux projets collectifs, tels que : le captage et l'aménagement de sources, des réseaux d'assainissements, l'ouverture de pistes agricoles, le revêtement de pistes, des foyers pour jeunes, des antennes postales, des salles de soins, l'électrification des bâtiments agricoles, l'éclairage public, les voiries et l'adduction en eau potable, les stades combinés, les salles d'activités et aires de jeux. Elles peuvent aussi initier des projets individuels, tels que l'amélioration foncière, le débroussaillage, le greffage et la plantation d'oliviers, différents types d'élevage, du matériel agricole, des unités de transformation et de conditionnement des produits agricoles.

Pour être mieux représentées, les populations rurales sont appelées à désigner parmi leurs membres un animateur de projets dont le rôle est « de porter à la connaissance de la communauté rurale les différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement

du projet » (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2003)¹.

Selon la procédure d'élaboration des PPDR, les animateurs doivent participer à la quasi-totalité des différentes phases des projets, de l'initiation au suivi-évaluation et contrôle en passant par la préparation, la formulation, la réalisation et la clôture des PPDR. L'objectif recherché par les pouvoirs publics à travers cette volonté de promouvoir la gouvernance participative est de faciliter la mise en œuvre des PPDR en adaptant les interventions aux spécificités et potentialités des terroirs et aux besoins des ménages ruraux.

De manière synthétique, l'interface dans les projets de développement rural (Mendras, 1995 ; Meister, 1970, 1969) se décline en deux figures dominantes et différentes caractérisant les formes d'intermédiation dans les pays du Nord et dans les pays du Sud : l'animateur (par exemple dans les projets de développement rural européens *Leader/Feader*) (Réseau Rural Auvergne, 2010) et le courtier en développement dans les projets communautaires des villages de l'Afrique Subsaharienne (Blundo, 1995 ; Boissevain, 1974 ; Bierschenk, 2000).

En Europe, la fonction de l'animateur est institutionnalisée en ce sens que ses compétences, son profil, ses missions, sa rémunération, ses partenaires, son employeur, etc. sont bien définis et rentrent dans le cadre officiel et légal du fonctionnement administratif.

¹ Dans ce document, il n'a pas été fait référence au profil de l'animateur. Il y est juste indiqué que l'animateur doit participer à toutes les phases des projets de la formulation jusqu'à leur évaluation. Jusqu'à ce jour on continue à travailler avec ce document, l'évolution des PPDR en PPDR n'est pas accompagnée par la mise à jour des textes et des procédures, concernant les animateurs.

Contrairement à l'animateur, le courtier agit à la limite de l'informel. J. Boissevain (1974, p 148) le présente comme « *un manipulateur professionnel de personnes et d'information qui produit de la communication pour le profit* ». Sa mission essentielle - le courtage - consiste à mettre en relation les bailleurs de fonds et les acteurs de l'aide au développement avec les populations rurales. En contrepartie de la transmission de l'information, le courtier touche une commission dont la nature et la valeur ne sont pas déterminées à l'avance.

Au-delà des divergences et des ressemblances avec ces deux figures de l'intermédiation dans les projets de développement, quelles sont les spécificités de l'animateur des PPDR en Algérie ? Qu'est-ce qui motive son engagement ? Quel est son rôle ? A-t-il les compétences nécessaires pour remplir ses missions ? Dans quel contexte exerce-t-il son travail ?

Cet article essaie d'apporter des éléments de réponses à ces interrogations, à travers une étude réalisée dans le cadre de la préparation de notre doctorat, sur la mise en œuvre des PPDR dans les territoires ruraux de la wilaya de Bejaïa.

Mais avant de mettre le focus sur les animateurs, une brève présentation de la genèse de l'approche territoriale du développement rural, en Algérie, et de ses instruments de mise en œuvre, nous semble utile.

Genèse de l'approche territoriale du développement rural et ses différents instruments

La mise en œuvre du Plan national de développement agricole (PNDA) à partir de l'an 2000, inaugure, du moins dans le discours des pouvoirs publics, une nouvelle approche de penser l'agriculture en se démarquant du système de régulation administratif de l'économie agricole.

Cependant, après deux ans de son expérimentation, les résultats du PNDA montrent une répartition déséquilibrée des soutiens du FNRDA² en faveur des grandes exploitations relativement plus capitalisées et situées sur les meilleures terres du domaine privé de l'Etat. En revanche, la quasi-totalité des micro-parcelles de moins de 5 ha et les petites exploitations de 5 à 10 ha se trouvent exclues de ces subventions (Akerkar, 2015a).

Dans l'objectif d'atténuer la dichotomie agriculture de montagne/agriculture de plaine et de corriger cette discrimination en termes d'aides publiques, le PNDA s'est vu greffer la dimension rurale, en devenant en 2002, le Plan national de développement agricole et rural (PNDAR). Son élargissement aux territoires ruraux marginalisés s'est concrétisé par la mise en place des Projets de développement agricole et rural (PDAR). Un peu moins d'une année après leur lancement, le bilan des PDAR fait ressortir une orientation exclusive des soutiens vers le secteur agro-sylvo-pastoral ; une orientation qui prédomine d'ailleurs même avec les PPDR (Akerkar, 2015b).

² Le Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) est l'instrument de financement du PNDA.

Concevoir un programme de développement global et spécifique pour les territoires ruraux devient alors une urgence. Les prémices d'une approche territoriale semblent commencer à germer après la décision ministérielle n° 306 du 14/07/2003, qui entérine le passage des PDAR aux Projets de proximité de développement agricole et rural (PPDR).

L'expérience des PDAR et des PPDR a servi à l'élaboration, en 2004, de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) dont l'instrument de mise en œuvre reste toujours les PPDR jusqu'à 2006, date à laquelle fut adoptée la Politique de Renouveau Rural (PRR), qui remplace donc la SNDRD. L'instrument de mise en œuvre de la PRR sont les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)³.

L'introduction des paradigmes de « *proximité* » et de l'« *intégration* » dénotent une innovation institutionnelle majeure dans la manière d'agir sur le monde rural et de le penser. Le premier renvoi à une volonté de décider et d'agir ensemble au plus près des territoires d'intervention. Le second sonne la rupture avec une représentation longtemps dominante, du développement rural comme développement agricole.

Méthodologie

Notre enquête s'est étalée sur six mois (de janvier à juillet 2011) dans la province de Bejaïa. Deux outils ont été privilégiés pour la collecte de l'information : l'observation participante et des entretiens semi-directifs.

³ On distingue 3 phases de ces projets. La phase pilote (2007), la phase consolidation (2008) et la phase généralisation depuis 2009 et qui coïncide avec l'avènement des Contrats de performance.

La participation aux réunions des différents acteurs des PPDRI nous a permis de prendre connaissance des partenaires des animateurs et d'observer la nature des rapports qui lient ces parties prenantes lors de l'implémentation des PPDRI. Par ailleurs, nous avons enquêté 35 animateurs qui devaient participer à la conception et mise en œuvre des PPDRI validés par le Comité Technique de Wilaya de 2003 au 31 décembre 2010. Le guide d'entretien portait sur le profil socio-économique de la personne interrogée, le rôle des animateurs, le niveau de formation et de connaissance concernant les PPDRI, les motifs de l'engagement et les difficultés rencontrées.

En plus de ces animateurs, nous avons enquêté 17 facilitateurs qui sont des collaborateurs privilégiés des animateurs. Contrairement à l'animateur, le facilitateur est un agent désigné par l'administration qui pilote le dispositif des PPDRI, au niveau de la Daïra, en l'occurrence la subdivision de l'agriculture ou la conservation des forêts.

Résultats

Profils et caractéristiques des animateurs

Les 35 animateurs de notre échantillon sont tous des hommes présentant des profils très divers, notamment en ce qui concerne leur âge, leur formation, leur parcours, leur motivation, et leurs ressources. La moyenne d'âge de notre échantillon est de presque 45 ans : les animateurs appartiennent à plusieurs catégories d'âge, avec la prédominance de la catégorie ayant entre 40 et 60 ans et avec très peu de personnes ayant moins de 30 ans. Les animateurs ont eu des parcours variés, mais au

début de leur activité d'animateurs, ils n'avaient pas d'expérience dans le domaine de développement rural. Si quelques-uns d'entre eux ont une certaine expérience dans l'animation culturelle en tant que acteur associatif, aucun animateur n'est expérimenté en matière d'animation de projet ou a suivi une formation dans ce sens.

Leurs professions se répartissent comme suit : 13 animateurs (soit 37% de l'échantillon) travaillent à la mairie comme fonctionnaires (7), élus (4) et agent de sécurité (2) ; 12 (34%) évoluent dans la sphère économique (6 agriculteurs et 1 menuisier), de service (1 infirmier, 1 moniteur d'auto-école, 1 enseignant et 1 aide-cuisinier) et financière (1 banquier) ; 8 (23%) sont dans l'administration agricole et forestière (7 agents de maîtrise et 1 agent d'exécution) et 2 sont retraités. Le niveau de formation des animateurs est relativement faible, puisque 46% d'entre eux n'ont pas atteint le niveau secondaire, 43 % sont du niveau secondaire et seulement 11% ont un diplôme d'enseignement supérieur. Il est également à noter que presque deux tiers de l'échantillon (soit 22 animateurs) sont membres d'associations, et la plupart sont présidents de ces associations.

Les motifs de l'engagement et l'investissement des animateurs

La majorité des enquêtés déclarent ne pas avoir voulu être animateur. Leur désignation ou élection par les porteurs de projets est toujours, au début d'un projet, liée à leurs ressources particulières qui les y prédisposent. Conscients de leurs aptitudes à mieux représenter la population, ils cèdent alors aux sollicitations de celle-ci. « *J'ai initialement refusé d'être animateur, mais la population a insisté car je suis le meilleur agriculteur de la région* » (Animateur). En outre, 63%, soit 22 animateurs, ont été désignés du fait qu'ils sont très proches de l'administration ou

parce qu'ils habitent ou travaillent en ville. Cela leur permet d'accéder plus au moins facilement et rapidement à l'information, de contourner les lenteurs administratives et de se servir des moyens de l'administration (photocopieur, téléphone, fax, papier, véhicules, etc.).

« Lors de l'assemblée générale du village, on a dit que le projet PPDR est difficile à monter, donc il faut désigner un animateur proche de l'administration. Par exemple, pour l'ouverture de la piste, il fallait que les propriétaires des parcelles que traversera cette piste nous fassent des témoignages légalisés, or chacun d'eux, vu où il est (Alger, Oran, Annaba, etc.), ce n'est pas évident de les rassembler. Moi j'ai réussi à le faire car je suis élu. Il y a des moments où j'apporte la carte d'identité de quelqu'un sans sa présence (par confiance) et je fais la légalisation, la tâche est facile pour moi, autrement, si c'est quelqu'un d'autre, il n'y arrivera jamais » (Animateur et élu). D'autres animateurs abondent dans le même sens, tout en soulignant la difficulté d'être animateur. « *Ce n'est pas facile de travailler comme animateur pendant quatre ans et à la fin du compte, on n'obtient rien. Si c'était une autre personne, il n'aurait pas supporté. Heureusement j'utilise les moyens de l'assemblée populaire communale car je travaille là-bas, sinon je n'aurais pas résisté. J'ai accepté d'être animateur par respect, sinon ce n'est pas évident* » (Animateur).

L'objectif premier des animateurs est d'améliorer les conditions de vie de leurs villages. En particulier, les animateurs qui sont agriculteurs ou acteurs associatifs avancent vouloir valoriser les ressources locales de leurs zones. « *On a des ressources importantes (eau, arboriculture fruitière, foncier, etc.), et le village n'a pas subi l'exode, c'est la raison pour laquelle on a demandé l'aide de l'Etat pour pouvoir valoriser nos potentialités* » (Animateur).

D'autres motivations sont aussi évoquées par ces derniers. Il s'agit du goût de la ruralité, de l'engagement militant et de la défense du mode de vie des zones rurales de Bejaïa. Ainsi, ils sont fortement mobilisés dans leur activité en utilisant souvent leurs propres moyens (véhicules, argent, réseaux personnels, temps, etc.) « *J'ai une énergie exceptionnelle pour assurer mon rôle d'animateur. Je suis amoureux de la montagne, J'ai y grandi et travaille comme agriculteur. Pour préserver ce mode de vie, je suis prêt à faire tout. J'ai dépensé beaucoup d'argent, je me déplace aux réunions à Bejaïa avec ma propre voiture et ça m'arrive de sacrifier même mon travail* » (Animateur). C'est ce que nous avons pu observer aussi lors de notre travail de terrain. Les animateurs nous ont fortement facilité le contact avec d'autres acteurs, et c'est avec leurs véhicules qu'on a pu se rendre dans certaines localités pour visiter l'état d'avancement et les réalisations des PPDR. « *En tant qu'animateurs, nous travaillons plus qu'il ne le faut. Nous sommes déjà des bénéficiaires, nous sommes dedans, donc nous sommes motivés. Nous attirons l'attention des partenaires sur l'avancement des projets, les blocages, les retards, les réalisations et le manque de moyens, etc.* » (Animateur).

Les animateurs peuvent aussi être eux-mêmes bénéficiaires des projets qu'ils accompagnent. Enfin, les élus et les fonctionnaires des assemblées populaires communales ont mentionné le désir d'apporter un soutien à l'administration locale et de participer à la gouvernance locale.

Un manque de formation et d'information

La classification en termes de niveau d'étude risque de nous conduire à une mauvaise appréciation des compétences réelles des animateurs. En effet, certains facteurs, comme l'appartenance sociale et l'origine géographique, l'adhésion ou non à un espace de socialisation, etc. font

que certains animateurs de développement ont plus de capacités et d'aptitudes que d'autres. C'est le cas des animateurs relativement plus âgés et ayant fréquenté l'ancienne école. Bien qu'ils ne disposent pas de diplômes universitaires, ces derniers maîtrisent mieux la langue française (la langue de l'administration publique). Ces derniers sont plus sensibilisés, motivés et dynamiques ; sont plus politisés et connaissent mieux le fonctionnement de l'administration et de ses rouages, etc. que les récents diplômés de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, si certains animateurs ont compris, d'une manière vague et incomplète, les objectifs des PPDR que leur ont explicités les services en charge de la Politique de Renouveau Rural, la majorité d'entre eux, y compris ceux ayant fait des études supérieures, sont dans l'incapacité de décrypter un document administratif. De ce fait, les guides des procédures et de méthodologie pour la formulation d'un PPDR sont souvent mal et partiellement interprétés. Il en résulte une faible appropriation des concepts⁴, des pratiques et des enjeux du développement rural. « *Ils (l'administration) ont fait une erreur. Ils ont commencé par faire des promesses avant de mettre les garde-fous. Ils n'ont pas éclairé au départ cette politique. Ils ne nous ont pas donné des explications, des guides, des arrêtés, etc. qui nous auraient permis de comprendre dès le départ, au moins les grandes lignes de ce programme. Ce n'est qu'après que nous ayons buté sur des obstacles qu'ils nous ont offert des guides des procédures* » (Ancien animateur).

Ce problème ne touche pas seulement les porteurs de projets, mais tous les acteurs des PPDR. Les agents de l'administration eux-mêmes sont

⁴ Par exemple, pour certains acteurs institutionnels l'intersectorialité est réduite au fait que les différents services déconcentrés participent à l'élaboration des fiches techniques concernant leur secteurs.

insuffisamment renseignés et instruits sur la politique de renouveau rural. *« J'ai joué le rôle de médiateur entre la population et l'administration, mais il y a un sérieux manque d'informations claires et précises. La subdivision de l'agriculture n'arrive pas à informer la population comme il se doit, le message est flou et l'information ne nous parvient pas à temps. Je ne sais pas si cela est dû à leur ignorance, au manque de formation et d'informations sur les PPDR ou ils [la subdivision de l'agriculture] ne savent pas comment ça se passe. Il n'y a pas d'explications claires et concrètes, ils se contentent de nous dire - l'Etat va donner, profitez-. Je n'ai rien compris »* (Ancien animateur). Ce constat est celui également d'un facilitateur que nous avons rencontré, il déplore *« le manque de vulgarisation des objectifs et des procédures pour tous les acteurs intervenant du début à la fin des projets »* (Facilitateur). La totalité des animateurs affirment qu'ils n'étaient pas au courant de l'existence du programme des PPDR avant la formulation de leurs projets, et c'est à partir de là qu'ils ont commencé à apprendre les modalités de son fonctionnement.

Rôles en pratique des animateurs

Sur le terrain, l'implication des animateurs se limite à ce qu'ils ont déjà l'habitude de faire, en tant que membres d'une communauté solidaire, dans le cadre des projets menés sous l'égide de *Thajmaâth* (assemblée du village) caractérisant le modèle de développement autarcique. Les animateurs se trouvent ainsi impliqués de manière globale au sein de leur communauté en jouant un grand rôle notamment en amont du processus des PPDR. A l'initiative de l'animateur ou d'un membre de la communauté, les futurs porteurs de projets se réunissent régulièrement et animent les discussions pour identifier les besoins prioritaires du

village, sélectionner les bénéficiaires selon leur situation socio-économique, etc. et traduire les résultats en programme d'actions formulés dans un PPDR.

Ces réunions constituent, pour les animateurs, une occasion privilégiée pour conquérir la confiance des populations, concilier les intérêts, parfois divergents, des villageois et par conséquent prévenir et résoudre les conflits. *« ...les gens nous donnent leurs accords pour que la piste traverse leurs terrains. Ils ont aussi contribué à la collecte d'une somme de 20 000 DA permettant à l'animateur de suivre le projet »* (animateur).

Le rôle des animateurs est également décisif dans la phase de réalisation des projets. Malgré la non systématisation de la participation villageoise⁵, ces derniers apportent leurs aides, à titre de bénévoles, à chaque fois qu'on fait appel à eux ou que ces entreprises, pour des raisons multiples, abandonnent les chantiers. *« Dès le lancement des actions, j'étais tout le temps avec les entreprises de réalisation. Je les accompagne et je leur donne même un coup de main. Je les aide dans tout ce dont ils ont besoin (paperasse, déplacements). D'ailleurs, l'entrepreneur qui a réalisé les travaux d'aménagement de la source d'eau nous a laissé le travail inachevé, c'est moi-même avec mon fils qui avons finalisé les travaux »* (Animateur).

Ces efforts déployés par les animateurs et l'enthousiasme qui les anime au sein de leurs terroirs aboutissent rarement, faute d'un relais et de porte voie dans des cercles institutionnels. En effet, les animateurs ont de nombreuses relations au niveau des communes rurales, mais les instances décisionnaires se situent à un niveau supérieur, notamment le Comité

⁵ Les entreprises de réalisation emploient leurs salariés pour toutes les actions des projets.

Technique de Daïra et le Comité Technique de Wilaya. Ces institutions, censées être des espaces de concertation et de dialogue entre les différentes parties prenantes des PPDR, sont en pratique peu ouvertes à la participation des animateurs. Ainsi, les actions retenues, les moyens à mobiliser, les entreprises de réalisation, les délais et l'agenda des travaux, les cahiers des charges, etc. définis lors des phases de l'approbation et de validation des projets échappent entièrement aux animateurs. Pour ce qui concerne le suivi, l'animateur est cosignataire avec les autorités de gestion de la réception des travaux. Cela revient à dire que, si les actions ne sont pas réalisées conformément au cahier des charges, ce dernier peut apporter ses réserves pour que l'entreprise les corrige. Mais dans de nombreux cas, les attestations de service fait qui témoignent de la bonne exécution des travaux sont établies tout en ignorant les remarques ou les oppositions des animateurs.

Si les animateurs ont beaucoup facilité la concrétisation de nombreux projets, ils ont empêché la réalisation de nombreuses actions en pratiquant le seul pouvoir qu'ils détiennent, à savoir le boycott et le rejet. A travers le boycott et le blocage des actions ou projets (voir exemple ci-dessous), c'est le pouvoir des espaces officiels de décision y compris celui du wali, représentant de l'Etat au niveau local, qui est remis en cause.

Des génisses boycottées par des animateurs de PPDR

Dans le cadre du programme de 10 000 unités d'élevage lancé en 2009, 35 porteurs de projets provenant de 11 localités rurales de la wilaya ont été sélectionnés en vue de bénéficier d'un module d'élevage pour chacun d'entre eux. Ce dernier est de 3 génisses pleines ou vaches laitières primipares. Une fois le cahier des charges établi et l'appel d'offre lancé par la Conservation des forêts, le choix du fournisseur a été porté sur l'offre la moins chère, un maquignon d'El Khroub (Constantine). Cependant, après la livraison, les animateurs se sont aperçus que le cheptel ne correspondait pas à leurs attentes et surtout au cahier des charges. Ils ont ainsi demandé à la Conservation des forêts d'annuler cet appel d'offre qu'ils jugent infructueux mais que cette dernière considère conforme aux clauses contenues dans le cahier des charges.

Devant la détermination de la Conservation des forêts à maintenir cette transaction, les animateurs ont sollicité l'intermédiation et l'intervention des responsables locaux et nationaux du secteur de l'agriculture et les plus hautes autorités politiques locales. Dans une lettre adressée au wali de Bejaia, les animateurs ont réaffirmé qu'ils avaient « opté pour la vache locale et non des vaches semi-sauvage vivant en forêt ». L'enjeu principal dans cette affaire est, selon les animateurs, le rapport qualité/prix. Dans une autre lettre adressée au ministre de l'agriculture, les animateurs ont jugé que le prix d'un module proposé est entre 120 000 DA et 130 000 DA sur le marché, alors que l'aide allouées par l'Etat à ces éleveurs est de 300 000 DA. Lors de notre enquête seuls 3 porteurs de projets ont accepté et reçu ce cheptel.

Photo : Génisses proposées aux porteurs de projets



(source : Photo prise par les animateurs dans la ferme du maquignon d'El-Khroub)

D'une force de proposition à une force d'opposition

Le rôle des animateurs ne se limite pas à l'intermédiation passive ou à la fonction d'interlocuteurs dociles. Comme le soulignent Bierschenk et al. (2000), à propos des courtiers en développement, ces animateurs ne sont pas seulement des porteurs de rôles ni de simples exécutants de normes, mais ils sont en mesure de se ménager des marges de manœuvres dans les interstices des systèmes et des structures, dans des contextes où les

normes et valeurs ne sont pas homogènes, notamment entre société rurale et monde de l'administration, voire sont contradictoires.

Ils exigent ainsi une certaine considération de la part de l'administration et une participation effective aux différentes phases de projets « *Théoriquement, on devait être associé à toutes les étapes des projets, or le facilitateur et l'animateur n'ont aucune prérogative. Ils (administration) nous considèrent comme des bouche-trous, même pas une considération humaine. Ils font ce qu'ils veulent et à la fin ils nous demandent de signer pour l'établissement des attestations de service fait. Moi je me suis opposé, pas seulement oralement, j'ai refusé par écrit* » (Animateur). Le mépris de l'administration envers les porteurs de projet, conduit les animateurs à se rapprocher les uns des autres et engager des concertations pour mieux défendre leurs intérêts. Ils ont pris conscience que la contribution de chacun est une formule qui doit se conjuguer au quotidien et que la seule ressource dont ils disposent réellement est la mobilisation de tous les porteurs de projets autour de leurs actions. « *Avant, on se connaissait pas, chacun travaillait dans son village. Mais avec le problème de l'élevage [le problème mentionné plus haut des génisses boycottées], on a constaté que les autorités de gestion de la Politique de Renouveau Rural méprisaient les fellahs. Cela nous fait mal au cœur [...]. Depuis, on échange d'informations, on se concerte, etc.* » (Animateur).

Comme l'administration ne leur offre pas l'opportunité de se constituer en une force de proposition, les animateurs se constituent en une force d'opposition, et par conséquent, les rapports de coopération se transforment en rapports de confrontation. « *Là où je me suis senti vraiment blessé, c'est quand on a manifesté notre mécontentement contre la mauvaise réalisation des actions de notre PPDR, le chef de cabinet de la*

wilaya m'avait dit : 'vous risquez la prison à 80%, vous êtes en train de bloquer le programme du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural'. Je lui avais répondu que 'la prison ne me fait pas peur, l'essentiel c'est que l'aide de l'Etat parvienne aux populations rurales ou qu'elle retourne dans les caisses de l'Etat' » (Animateur). Les animateurs sont allés loin dans l'exigence de transparence et accusent indirectement l'administration d'avoir commis des malversations de fonds. «Je cherche où sont passées les enveloppes financières de ces projets. Il n'y a que l'enquête qui peut le révéler et je vais la demander. J'en ai discuté avec le maire, il m'a demandé de le saisir par écrit » (Animateur).

L'animateur, une interface entre des configurations de pouvoir complexes

Aucun animateur de notre échantillon n'est professionnel en matière d'animation de projets, et donc en mesure d'accomplir convenablement sa mission. Ils ne sont pas des personnes ayant acquis une bonne maîtrise de l'animation et de l'action collective regroupant des acteurs de différents horizons. Dès lors, ils s'appuient sur leur propre apprentissage de développement et l'expérience qu'ils ont acquise à travers la mise en place des projets suscités par la Thajmaâth. Il s'ensuit une faible capacité de collaboration des animateurs avec leur environnement institutionnel par le manque de familiarité avec les réseaux sociaux à mobiliser. Même chez eux, leur potentiel est bloqué s'ils ne disposent pas d'un statut social privilégié au village. « Nul n'est prophète en son propre village. Quoiqu'il en soit, la parole du fils du village ne fait jamais autorité, mais s'il va dans un autre village, son discours passera et les gens vont l'écouter, certainement » (Ancien animateur).

Cela nous conduit à observer, tout en nous inscrivant dans le sillage de Boissevain (1974), que les configurations de pouvoir entre lesquelles l'animateur joue son rôle de médiateur sont nombreuses, diversifiées et instables. Elles ne se limitent pas finalement à une mise en rapport ou à des relations entre une seule société englobante et une seule société englobée, comme le soutient Mendras (1995). Même à l'intérieur de son village, l'animateur est à l'interface du système de parenté et du système politique villageois, ce qui fragilise sa position, notamment s'il ne représente pas la population dans sa globalité ou s'il n'est pas issu des membres de la Thajmaeth, comme c'est le cas de la quasi-totalité des animateurs de notre échantillon, qui sont désignés seulement par les porteurs de projets.

L'animateur se trouve ainsi « écartelé » entre les exigences du système local traditionnel avec ses différents segments d'autorités et celles de l'administration moderne avec ses multiples pouvoirs hiérarchiques. « On n'a pas un seul interlocuteur et ce n'est pas facile de s'arranger ou de convaincre tout le monde. On a à faire au maire, aux différentes subdivisions, à la conservation des forêts et ses démembrements, aux bénéficiaires, aux propriétaires fonciers, à l'association, au comité de village, etc. » (Ancien animateur).

Certains animateurs ont vu même leur statut négativement impacté au sein de leur village depuis qu'ils assurent ce rôle. Leurs projets n'ont pas fait que des heureux, de nombreuses personnes manifestent leur scepticisme à leur égard. « Qu'est-ce que je vais te dire. Notre population n'est pas facile, il y a des gens qui sont habités par le doute. Ils croyaient que j'ai tiré un bénéfice ou un privilège quelconque dans ce projet. Bien sûr ce ne sont pas tous les gens du village, mais il y a ceux qui ne m'adressent plus la parole depuis que je suis animateur » (Animateur).

Les animateurs se trouvent ainsi démunis face à plusieurs pouvoirs dont ils sont censés coordonner les actions et satisfaire les attentes. Il s'agit notamment de la machine bureaucratique de l'administration publique et du pouvoir de condamnation et de réprobation de la communauté rurale. « *En tant qu'animateur, je crains que je travaille pour rien. La population demande beaucoup de choses, et on ne cesse de courir derrière l'administration ; mais cette dernière ne répond pas. J'ai peur de perdre ma crédibilité* » (Animateur).

Ces attitudes de l'administration et de la population ainsi que les faibles compétences relationnelles (animation, coordination, mobilisation, etc.) et techniques (maîtrise du cycle de projet, maîtrise des modalités de communication administrative, etc.) conduisent certains animateurs à abandonner leur fonction. En effet, 8 animateurs (23% de notre échantillon) sont des remplaçants de leurs collègues, qui ont « jeté l'éponge », après 4 ou 5 ans de service au bénéfice de leur localités. La quasi-totalité des autres animateurs ont regretté d'avoir accepté la mission qu'on leur a confiée. Et certains d'entre eux pensent démissionner, y compris les plus motivés. « *Le projet m'a beaucoup fatigué. J'ai l'intention d'abandonner. Il faudrait que la personne qui s'en occupe soit libre. En plus de cela, on dépense pour la paperasse et on paie les déplacements de nos poches* » (Animateur).

Discussion

Pour situer l'animateur des PPDR dans les métiers relatifs à l'intermédiation pour le développement, il n'est pas sans intérêt de le comparer au *courtier de développement* de villages africains subsahariens,

tel que décrit par Blundo (1995). Les ressemblances entre les deux sont minimes en ce sens qu'elles se limitent aux milieux diversifiés de la provenance, à la position sociale qui va du bas au haut de la hiérarchie sociale, à l'absence de formation particulière et par conséquent à l'improvisation comme animateur ou courtier. La comparaison entre animateur et courtier met l'accent sur des différences que nous regroupons en quatre catégories : contexte d'émergence, fonctions et réseaux de relations, nature de la rente et légitimation, accumulation de ressources.

Les bouleversements socio-économiques ayant traversé les pays sahéliers durant les décennies 1980 et 1990 comme les difficultés financières et la mise sous ajustement structurel de l'économie, la crise de légitimité du système politique, le dépérissement du rôle de l'administration publique, etc. se sont traduits par le transfert des missions de courtage de l'administration et des notabilités locales traditionnelles à de nouveaux acteurs qualifiés de « *courtiers en développement* » (Blundo, 1995). En revanche, les animateurs sont apparus dans un contexte d'embellie financière sans précédent, qui a permis à l'Etat algérien de se repositionner au cœur de la gouvernance locale et en tant qu'acteur principal de la vie économique et sociale du pays.

De ce fait, contrairement à l'animateur dont le rôle est accessoire et les relations circonscrites aux porteurs de projets et à l'autorité de gestion des PPDR, le courtier de développement dans les pays subsahariens est considéré comme la colonne vertébrale de tout projet de développement. Ils manipulent de nombreuses ressources et flux, à la fois de haut en bas (financements, matériel agricole, semences, engrais, plantes...) et de bas en haut (demandes de financements, lettres de doléances, esquisses de projets...). Ceci lui permet d'établir un réseau de liens intenses entre des

acteurs divers et variés. Véritable interface entre une paysannerie pauvre et des bailleurs de fonds cherchant à promouvoir les dynamiques d'autopromotion, il a pour fonction « *de traduire l'inconnu et l'inaccessible dans le familier et l'accessible* » (Blundo, 1995, p 87).

Les ressources en jeu résident dans la *rente de l'aide au développement* (extérieure en Afrique subsaharienne) (Olivier de Sardan et Bierschenk, 1993) et de la *rente pétrolière* (intérieure, en Algérie) que le courtier et l'animateur tentent respectivement de capter pour leur village. La première relève d'une logique de l'offre en vue de financer des *projets en quête de ressources*, la seconde relève d'une politique volontariste de demande qui entend mettre à disposition des *ressources en quête de projets*. Si c'est la répartition équitable de ces ressources y compris concernant sa rémunération qui légitime la fonction du courtier, c'est le dévouement à sa région qui fonde celle de l'animateur étant donné qu'il ne manipule ni argent ni autres flux. Ainsi, les motivations des animateurs sont avant tout d'ordre social, certainement loin de calculs économiques (sauf à espérer bénéficier d'un PPDR comme tout autre porteur de projet) et peut être politiques pour la minorité d'entre eux, en l'occurrence les anciens animateurs du mouvement des Archs de 2001⁶.

La rémunération du courtier, l'accumulation des compétences, la maîtrise des canaux de circulation de l'information et des ressources, etc. préfigureraient la professionnalisation du métier du courtier que l'on pourrait qualifier d'entrepreneur social (Le Meur, 1996). L'animateur des PPDR est manifestement très loin de cette figure d'acteur.

⁶ Mouvement citoyen né en Kabylie en 2001 suite à ce qui est appelé « le printemps noir ». Les revendications de ce mouvement sont à la fois identitaires, politiques et socio-économiques.

Conclusion et suggestions

Promouvoir une approche participative passe par l'institutionnalisation du métier de l'animateur. Pour ce faire il faudrait entre autres :

- Mettre à la disposition des animateurs des moyens nécessaires pour les motiver ;
- Diffuser largement, au niveau des populations bénéficiaires les fondements et mécanismes des PPDR ;
- Former les animateurs sur les principes de l'approche participative et du développement rural intégré ;
- Intégrer l'animateur comme partie prenante à part entière dans les instances décisionnaires locales ;
- Développer les compétences des animateurs en termes de communication, de médiation et gestion des conflits, de comptabilité et de montage de projets.

Remerciements

L'auteur souhaite adresser ses vifs remerciements à Nicolas Faysse et aux deux relecteurs anonymes pour les nombreux échanges et retours critiques permettant d'améliorer les versions antérieures de cet article.

Pour en savoir plus

Akerkar A., 2015a. [Etude la mise en œuvre du Plan national du développement agricole et rural : cas de la wilaya de Bejaïa](#), *Revue Nouvelle Economie*, n° 12-Vol 1-2015, pp. 15-29.

Akerkar A., 2015b. [Evaluation à mi-parcours de la stratégie de la wilaya de Bejaïa de développement rural durable](#). *A Mediterranean Journal of Economics, Agriculture and Environment*, Vol 14, n° 1. pp 67-74.

Bierschenk T, Chauveau, JP, Olivier de Sardan, JP, 2000. Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets. Ed, APAD-Karthala, 328 p.

Blundo G., 1995. [Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais](#), *Cahiers d'études africaines*. Vol. 35: 137, pp. 73-99.

Boissevain J, 1974. Friends of friends. Networks, Manipulators and Coalitions, Oxford, Basil blackwell.

Le Meur, P. Y., 1996. « Les Courtiers Locaux du Développement - Synthèse », *Bulletin de l'APAD*, 12.

Meister A., 1970. [Développement communautaire et animation rurale en Afrique](#), *L'homme et la société*, n 18, PP. 129-145.

Meister A., 1969. Participation, animation et développement : à partir d'une étude rurale en Argentine, Paris, Anthropos, 382 p.

Mendras H, 1995. Les sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie, Gallimard, Paris, 368 p.

Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural, 2003. Conception et mise en œuvre d'un projet de proximité de développement rural. Guide des procédures.

Olivier de Sardan, J.P. et Bierschenk, T , 1993. Les courtiers locaux du développement, *Bulletin de l'APAD*, 5.